

18 mars 2008

**Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention**  
**(article L. 233-7 du code de commerce)**

**XILAM ANIMATION**

(Eurolist)

1 - Par courrier du 18 mars 2008, la société Cita Gestion (11 bis, rue Balzac, 75008 Paris), agissant pour le compte du fonds Cita FCPR1, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 4 mars 2008, par suite de l'attribution de droits de vote double, les seuils de 15% et 20% des droits de vote de la société XILAM ANIMATION, et détenir pour le compte dudit fonds, 1 000 000 d'actions XILAM ANIMATION représentant 2 000 000 droits de vote, soit 21,28% du capital et 24,32% des droits de vote de cette société (1).

2 - Par courriers du 18 mars 2008, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Cita Gestion, société de gestion de Cita FCPR 1, déclare que Cita FCPR 1 agit seul, envisage de procéder à des achats d'actions XILAM ANIMATION dans les douze mois, mais n'envisage pas de prendre le contrôle de la société.

Cita Gestion n'envisage pas de demander sa représentation au conseil d'administration de XILAM ANIMATION ».

---

(1) Sur la base d'un capital composé de 4 700 000 actions représentant 8 224 861 droits de vote.